

# TARIFS GAZ NATUREL CARBURANT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

## Pour mini station de remplissage à domicile PHILL

GAZ NATUREL/BIOGAZ CARBURANT (GNC)	ÉNERGIE		ABONNEMENT	
	Hors taxes CHF/kg	TVA 7.7% incluse CHF/kg	Hors taxes CHF/an	TVA 7.7% incluse CHF/an
<b>CHF 0.98</b> par litre équivalent essence	<b>1.337</b>	1.440	<b>90.00</b>	96.93

Concerne: carburant pour véhicule automobile avec compteur dédié

### PRIX DU GAZ NATUREL/BIOGAZ CARBURANT (GNC)

Ce montant correspond à CHF 0.98 par litre équivalent essence (TVA incluse, taxe compteur en sus).

### RELEVÉS ET FACTURATION

- Les relevés et la facturation de la consommation de gaz naturel/biogaz et des taxes d'abonnement s'effectuent sur une base trimestrielle (soit à fin mars, respectivement fin juin, septembre et décembre).
- Dans des circonstances et usages particuliers, la société se réserve la possibilité de modifier la fréquence des relevés.

### CONDITIONS D'UTILISATION DU GNC À DOMICILE

- Le propriétaire fait installer un appareil de remplissage de GNC à domicile raccordé au réseau de gaz naturel.
- L'appareil est mis à disposition par le distributeur de gaz naturel.
- En cas d'arrêt d'utilisation, il est repris par le distributeur.
- Les frais d'installation et de désinstallation sont à la charge du client.

Édition janvier 2019